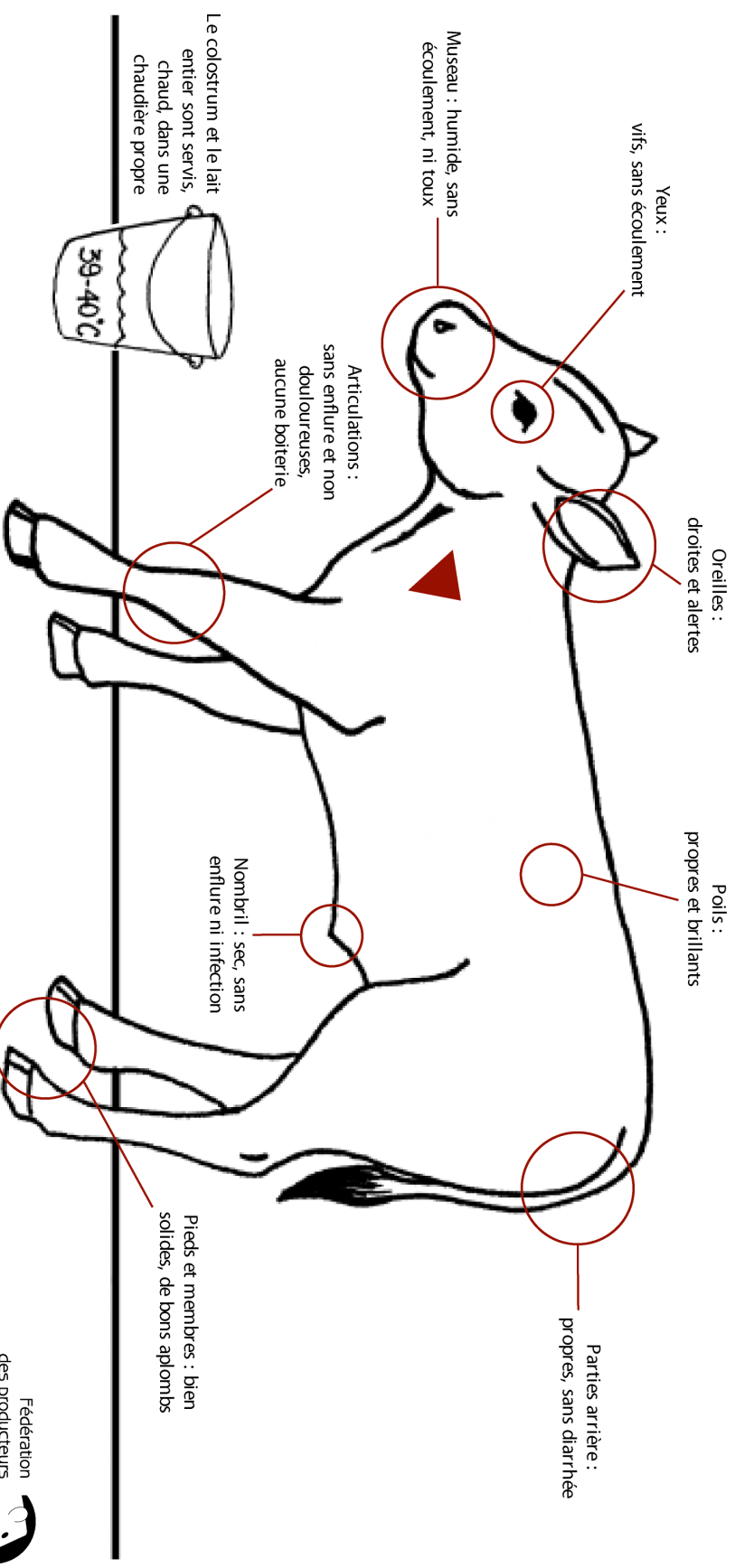


Mettre en marché un veau en santé



Si on doit traiter les veaux, on doit faire toutes les injections dans le cou mais jamais dans la hanche ou la cuisse. Choisir de préférence des produits vétérinaires à injection sous-cutanée, si possible. Toujours utiliser des aiguilles propres.

POINTS À RETENIR

- Le troupeau d'origine est vacciné contre les maladies usuelles (IBR, BVD, etc.)
- L'aire de vêlage sera propre et sèche et pourvu d'une litière abondante
- Le nombriil sera désinfecté avec une solution d'iode de 5 à 10 %
- Colostrum : 4 à 6 litres par jour, chaud, durant les 3 premiers jours
- Lait entier : 4 à 6 litres par jour, chaud, jusqu'au départ de la ferme
- Les veaux sont logés individuellement dans un lieu sec et propre, sans courant d'air et humidité, sur une bonne couche de litière propre et sèche
- Les veaux devraient être âgés de 7 à 10 jours avant d'être transportés
- On ne doit pas vendre des veaux qui ont :
 - de la fièvre
 - un nombriil enflé, mouillé ou infecté
 - des articulations enflées ou avec boiterie
 - de la diarrhée
 - de la toux ou qui respirent rapidement ou avec difficulté